



## *Règlement intérieur de l'école de VTT*

### **Association et ou club A Mi Chemins**

#### **Définition**

Le club A Mi Chemins est une association type loi de 1901 dirigée par une équipe de bénévoles

Initiateurs, animateurs ou pratiquants encadrent les jeunes pour la découverte et la pratique du VTT dans le cadre du loisir, voire de la compétition, dans une perspective de découverte et de progrès.

***La participation à la compétition se fait sous la responsabilité des parents avec, suivant les disponibilités, la présence éventuelle d'un encadrant du club.***

#### **Siège :**

Le club est domicilié en mairie de Plounéour Ménez et placé sous la responsabilité de ses co présidents et des encadrants titulaires des diplômes fédéraux formés à l'encadrement.

Agréée Jeunesse et Sports l'association est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme FFC et à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail FSGT.

#### **Fonctionnement de l'école VTT**

Les cours ont lieu les samedis de 14 à 16 heures 30 sauf pendant les vacances scolaires et certains jours de compétition.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des circonstances, par exemple dans le cas de déplacement hors de la commune.

Des séances supplémentaires peuvent être organisées durant les vacances.

***Un calendrier d'entraînement*** est à votre disposition, ainsi que toutes les informations sur le site internet du club :<http://www.amichemins.fr>

La ponctualité est de rigueur pour le début et la fin des entraînements. Le lieu de rendez vous est précisé sur le site internet du club.

Les déplacements se font sous la responsabilité des parents en privilégiant le covoiturage.

Les jeunes sont accueillis de 8 à 16 ans, suivant un nombre limite défini par les responsables du club chaque année et en fonction du nombre d'encadrants disponibles pour la saison.

## **Contenu de la Formation**

La formation est basée sur le contenu du Trophée Régional et Départemental des Jeunes Vététistes (TRJV et TDJV), et ou de la Pen Ar Bed, compétitions accessibles dès 6 ans et conditionnées à la prise d' une licence à la FFC ou FSGT *en plus de l'adhésion au club.*

**Quatre thèmes de travail sont retenus :**

### ***Le Trial, l' Orientation, Le Cross Country et la Descente.***

En fonction de l'âge le travail portera sur la Maîtrise de l' équilibre, La Motricité, l'Analyse du terrain, la Notion d' Orientation, la Gestion des vitesses, La Position, la Gestion de l' Effort, les Virages, le Freinage, la Maîtrise de la Vitesse, la Mécanique, la Sécurité, la Vie en Groupe, le Respect des autres randonneurs.

Des séances spécifiques à une discipline sont également organisées.

## **Sécurité**

Les jeunes doivent se présenter à chaque séance avec leur **VTT en parfait état de fonctionnement**. Une vérification rapide sera effectuée avant chaque séance, le responsable de l'**encadrement pourra refuser la participation d'un enfant**, s'il estime que l'état du VTT ou le manque d'équipement crée un risque potentiel pour le jeune.

**Le port du casque rigide** en bon état et adapté **est obligatoire** .

Équipement complémentaire :- 1 nécessaire de réparation de crevaison

- 1 chambre à air *à la dimension de la roue !!*

- 1 bidon avec de l'eau, 1 barre de céréale ou autre.

## **Montants de l'adhésion**

Ceux-ci sont fixés en assemblée générale et comporte plusieurs niveaux.

Payable en trois fois, les tarifs sont dégressifs pour une même famille :

35 euros pour un enfant, 20 euros pour le second, 10 euros pour le troisième .

L'adhésion adulte (+18 ans) est fixée à 15 euros minimum; au moins un adulte par famille doit être adhérent.

## **Admission**

Le club est ouvert aux jeunes de 8 à 16 ans, des dérogations peuvent être accordées avant 8 ans à la condition que l'enfant soit accompagné impérativement par un adulte, cette décision est gérée par les responsables du club et évaluée en cours de saison.

Le dossier d'inscription complet doit être retourné à l'issue du second entraînement et signé par l'enfant, les parents, ou les représentants légaux.

### **Ce dossier comprend :**

- Le certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT, y compris en compétition (à remettre dès la première séance)
- L'autorisation relative au droit à l'image
- L'acceptation du règlement intérieur
- La cotisation d'adhésion au club
- Le bulletin d'inscription.

### **Discipline**

Les contraintes de vie en groupe doivent prévaloir, l'entraînement est collectif et adapté aux capacités de chacun ;

Le respect des difficultés des copains, de la charte du vététiste et du randonneur est exigée, ainsi que du matériel et installation mis à disposition.

En cas de perturbations répétées des séances, mise en danger individuelle ou des autres pratiquants, les membres de l'association peuvent être amenés à prendre des mesures adaptées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voire définitive du jeune, après rencontre avec les parents.

**Le VTT de votre enfant doit être régulièrement vérifié et en bon état.**

Le port du casque est obligatoire dès la prise en main du VTT.

**Les responsables de l'école VTT et les encadrants sont responsables de l'application du présent règlement.**

### **Fonctionnement de l'association**

Les jeunes sont sollicités pour donner leur avis, faire des suggestions, Nous encourageons les parents à aider à l'encadrement ; le club finance des formations pour les bénévoles intéressés en échange d'une présence à l'accompagnement.

Pour répondre favorablement aux nombreux souhaits d'inscriptions nous demandons la présence d'un parent de chaque adhérent une fois tous les deux mois pour aider à l'accompagnement et permettre la mise en œuvre d'un calendrier prévisionnel.

***Des séances de mécanique de base et d'entretien peuvent être proposées aux parents pour mieux accompagner le maintien en bon état du VTT.***

La présence à l'assemblée générale et aux réunions spécifiques de l'école de VTT sont fortement encouragées.

Des représentants de parents sont également fortement souhaités au conseil d'administration de l'association.

***Tous Bénévoles, les représentants de l'association qui sont aussi les éducateurs et encadrants peuvent être absents, avoir des contraintes familiales et ou personnelles, obligeant au report de l'activité.***

La participation à la compétition est encouragée mais non obligatoire, elle est conditionnée à une prise de licence dont le montant est indépendant du coût de l'adhésion.

**Le site internet du club est le moyen d'information privilégié**, pour les personnes n'en disposant pas, merci de le préciser sur le document d'inscription.

Il est important que tout le monde prenne conscience du fait que nos terrains d'entraînement évoluent sans cesse et qu'il convient de les entretenir, d'y créer des modules, des zones techniques...

Ce travail bénévole qui occupe beaucoup de temps est aussi un moment de convivialité, au cours duquel vous pouvez échanger avec les membres de l'association, qui est aussi la votre et celle de votre enfant dès lors que vous êtes adhérent. ***L'association évoluera uniquement si vous vous impliquez.***

### **Utilisation des photos**

Régulièrement, des photos sont prises au cours de l'activité, ces photos sont ensuite visibles sur le site internet du club, elles sont libres d'accès et à votre disposition si vous le souhaitez.

L'admission au sein de l'association est effective lors du retour de tous les documents réclamés et le règlement de la cotisation.

Cette admission suppose l'acceptation du présent règlement, merci de nous retourner un exemplaire de cette dernière page signée et l'ensemble des documents (liste ci jointe).

Je soussigné.....

Mère, père, représentant légal de l'enfant :.....

Accepte dans son intégralité le règlement intérieur de l'Ecole VTT du club A Mi Chemins.

Date :.....

***Signature des parents ou représentants***

***Signature de l'enfant***

Ver : 11/2016

***Le règlement intérieur reste en votre possession seul un exemplaire de cette page est à nous retourner ainsi que :***

- Le Bulletin d'inscription
- L'autorisation relative au droit à l'image

***Autres documents à fournir :***

*Certificat médical de non contre indication .*

*Attestation d'assurance responsabilité civile*

*Attestation d'assurance complémentaire **Groupama***